

FACIL UTIL

200, RUE PIERRE CLOSTERMANN Z.A. MARCEL DORET

62100 Calais

Email : facil-util@facil-util.fr

Tel : 03.21.80.28.78

Mobile : 06.59.65.30.92

Fiche technique

RENAULT TRAFIC L2H1 ADVANCE (Ref:N198063)

0 KM



Cylindrée	2.0 cc
Carburant	DIESEL
PUISSANCE (CV)	150 cv 6 ch (110kw)
CO2	188 g/km
BOÎTES DE VITESSES	MANUELLE
Portes	5
Carrosserie	VU
KM	10km
Immat	27/12/2024

Couleur
BLANC GLACIER

25.530 € HTVA

-32% sur prix cat.

OPTIONS

Accoudoir conducteur - Aide au stationnement avant - Caméra de recul - Système de navigation - Pneus toutes saisons - Rangement central sur planche de bord avec portillon - Roue de secours - Siège conducteur réglable lombaire - 3,0 tonnes -

ÉQUIPEMENTS DE SÉRIE

abs - aide au freinage d'urgence - aide au stationnement arrière - airbag conducteur - airbag passager - apple carplay + androidauto - avertissement de fatigue - banquette 2 places - bluetooth - capteur de lumière - climatisation - cloison complète - contrôle de la pression des pneus - contrôle électronique de la stabilité - doubles portes arrière (non vitrées) avec butoirs à 180° - feux de jour à led - freinage actif d'urgence - jantes en tôle 16" - ordinateur de bord - porte coulissante à droite - projecteurs led - radio dab - reconnaissance des panneaux de signalisation avec alerte de survitesse - régulateur et limiteur de vitesse - rétroviseurs extérieurs électriques et chauffants - siège conducteur réglable en hauteur - système d'avertissement de sortie de voie - système de contrôle de traction asr - système de verrouillage centralisé des portes avec télécommande - système multimédia avec écran couleur tactile 8", commande au volant, 4x20 w, 6 hp, fm radio dab, 2x usb, 1x jack, bluetooth, compatible avec apple carplay - tuner/radio - usb - vitres électriques avant - vitres teintées - volant réglable en hauteur et en profondeur

Compte tenu de l'évolution de la réglementation et des normes anti-pollutions, des écarts de taux de CO2 entre ce document et la carte grise peuvent être constatés. Nous ne pourrions être tenu responsable des conséquences financières sur le malus automobile.